

Bureau de la sécurité intérieure et des  
polices administratives.

La Roche-sur-Yon, le 27 mars 2024

Le préfet

à

- Monsieur le président du Conseil Départemental
- Mesdames et Messieurs les maires et présidents  
d'établissements publics de coopération  
intercommunale
- Mesdames et Messieurs les représentants des cultes
- Mesdames et Messieurs les directeurs des sites  
touristiques et culturels
- Monsieur le directeur territorial de l'ARS Pays-de-la-  
Loire
- Madame la directrice des services départementaux  
de l'Éducation Nationale
- Monsieur le directeur départemental de l'emploi, du  
travail et des solidarités

En copie à :

- Mesdames et Messieurs les sous-préfets
- Monsieur directeur départemental de la police  
nationale
- Monsieur le commandant du groupement de  
gendarmerie départemental

**Objet** : Elévation de la posture Vigipirate – Urgence attentat

A la suite de l'attentat de Moscou revendiqué par l'État islamique et dans un contexte de menaces qui pèsent sur le territoire national, notamment de possibles actions ciblées contre des représentations symboliques, **le Premier ministre a décidé d'activer le plan VIGIPIRATE au niveau "Urgence Attentat", soit le plus élevé.**

Cette élévation de niveau se traduit par un renforcement des mesures de protection autour des sites sensibles (lieux de rassemblements culturels, établissements scolaires et d'enseignement supérieur, lieux festifs et sportifs).

Je vous demande de renforcer les contrôles d'accès des personnes à l'entrée des établissements d'enseignement et des lieux de culte, des rassemblements festifs et culturels et religieux ainsi que des transports et des bâtiments publics et institutionnels. Une restriction des activités aux abords de ces établissements sera mise en œuvre dans un objectif de sécurité préventive périmétrique.

La posture « urgence attentat » implique également une élévation du niveau de vigilance sur les rassemblements de personnes liés aux manifestations de voie publique notamment quant à la détention d'armes blanches ou autres objets suspects lors des contrôles mis en place aux différents accès aux rassemblements organisés. Un effort de contrôle systématique doit être également opéré pour l'accès aux espaces touristiques, culturels et de loisirs.

Je vous invite à informer vos polices municipales et vos acteurs de sécurité privée des consignes induites par la nouvelle posture Vigipirate.

Dans un but de large sensibilisation du public aux consignes de vigilance et de réaction face à la menace terroriste, je vous demande de relayer le plus largement possible les informations relatives à la rehausse de la présente posture et de veiller à l'affichage, dans les établissements dont vous avez la charge, du logogramme «Urgence Attentat» que vous trouverez au besoin à l'adresse suivante : <http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/logogrammes-vigipirate/>

Pour mémoire, les services du Premier Ministre ont mise en ligne une plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE ([www.vigipirate.gouv.fr](http://www.vigipirate.gouv.fr)) qui donne à chacun, particulier comme professionnel, des clés de compréhension sur l'identification des menaces à prendre en compte et les réflexes à adopter pour prévenir ou réagir en cas d'attaque à caractère terroriste.

Je rappelle que tout comportement suspect devra être signalé sans délai aux forces de sécurité intérieure en composant le 17.

Je vous remercie de votre implication résolue et votre totale mobilisation pour assurer la sécurité de la population contre toutes les formes de menace.

Le préfet,  
Pour le préfet,  
la secrétaire générale de la Préfecture  
de la Vendée

**Nadia SEGHIER**